

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **16 décembre 2019 à 19 h 00** à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège 5
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

À 19 h 00, monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU BUDGET 2020;
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS;
5. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE;
6. TAUX D'INTÉRÊT;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION NO 328.19**

CONSIDÉRANT : les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 10 décembre 2019, incluant les membres absents, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 329.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU BUDGET 2020
RÉSOLUTION NO 330.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE: la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le budget 2020 se détaillant comme suit :

Revenus

Taxes	927 309 \$
Compensations tenant lieu de taxes	28 050 \$
Transferts	276 262 \$
Services rendus	19 700 \$
Imposition de droits	30 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	10 000 \$
	<hr/>
	1 298 321 \$

Charges

Administration générale	285 521 \$
Sécurité publique	96 463 \$
Transport	519 268 \$
Hygiène du milieu	208 123 \$
Aménagement, urbanisme et développement	57 450 \$
Loisirs et culture	27 980 \$
Frais de financement	24 871 \$
	<hr/>
	1 217 939 \$

Financement

Remboursement de la dette à long terme	60 038 \$
--	------------------

Affectations

Activités d'investissement	10 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	8 607 \$
	<hr/>
	18 607 \$

1 298 321 \$

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
RÉSOLUTION NO 331.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le programme triennal 2020-2021-2022 se détaillant comme suit :

Projet	Titre	2020	2021	2022	Total
1	Amélioration des routes		1 000 000 \$		1 000 000 \$
2	Infrastructure récréative	2 400 000 \$			2 400 000 \$
3	Mise aux normes - égout municipal		4 000 000 \$		4 000 000 \$
4	Mise aux normes de la caserne de pompier			2 000 000 \$	2 000 000 \$
Total par année		2 400 000 \$	5 000 000 \$	2 000 000 \$	9 400 000 \$

5. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
RÉSOLUTION NO 332.19

CONSIDÉRANT : le règlement numéro 37, la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte son taux de la taxe foncière par résolution;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe spéciale à 0,022 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise quatre versements égaux pour le paiement du compte de taxes.

6. TAUX D'INTÉRÊT
RÉSOLUTION NO 333.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 8 % pour l'année 2020.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 33.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 33.

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
